



EXPOSITION AVICOLE du 11 au 13 Novembre 2022

Parc des Expos de POITIERS

Dans le cadre de « La Ferme s'invite » nous avons le plaisir d'organiser en **Volailles** : Championnat Régional du Batam Club. **Lapins** : Partenaire de la Course aux Points. **Pigeons** : Spécial « Pigeon Poule » et « Pigeon de couleurs » . Challenge des Races Poitou-Charentes-Vendée.

Nous vous convions à participer à notre Exposition Avicole au sein de «La Ferme s'invite», le rendez-vous Poitevin dédié à la passion de l'élevage. Cette manifestation accueille les fleurons des races bovines, ovines, des animations équinnes, des dégustations de produits régionaux, etc... C'est aussi un coup de projecteur gratifiant sur notre loisir avec un espace de plus de 400 m2 consacré à notre aviculture amateur. Avec votre soutien nous souhaitons offrir à un nombreux public une image dynamique de notre loisir. Merci d'avance de votre participation et de votre confiance. A bientôt et Cordialement.

à renvoyer impérativement avant Le 17 Octobre 2022

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone :.....E-mail.....

Adhérent de la Société Avicole :

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Unité		3,50	
Couple (dindes, oies, canards)		4,00	
Trio (1/2)		4,50	
Parquet (1/3)		4,50	
Volière (1/6)		5,00	
Catalogue obligatoire			5,00
TOTAL A PAYER			

Feuille d’engagement de vos animaux à remplir svp avec soin pour éviter des erreurs

Nom.....Prénom.....

Parquet : P Trio : T Volière : V Mâle : M Femelle : F	RACE et VARIÉTÉ (bien préciser la couleur) GR : Grande Race – RM : Race Moyenne PR : Petite Race – RN : Race Naine	Prix de Vente

Règlement ci-joint par chèque à l’ordre de **l’Association Vienne Aviculture**
à adresser à : *Dominique Rochais, 22, rue de la Girardière, 79130 Azay/Thouet*

Fait àle.....

EXPOSITION D'AVICULTURE

POITIERS (Parc des Expositions) – 11 au 13 Novembre 2022

Règlement Général

Article 1 : L'Exposition Avicole est régie par le règlement de la SCAF. Elle est ouverte à tous les éleveurs. Les animaux engagés devront être bagués pour les Volailles, Pigeons et Palmipèdes, tatoués pour les Lapins et pastillés pour les Cobayes.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Unité (toutes catégories) : 3,50 euros ; **Couples** (Dindes, Oies, Canards) : 4,00 euros ;

Trio (1/2) : 4,50 euros ; **Parquet** (1/3) : 4,50 euros ; **Volière** (Pigeons 3/3) : 5,00 euros.

Catalogue obligatoire : 5 euros.

Adressez vos feuilles d'engagement accompagnées du montant des inscriptions (chèque libellé au nom de l'Association Vienne Aviculture) :

Dominique Rochais, 22, rue de la Girardière, 79130 Azay sur Thouet

Tél. 05.49.63.51.43 – E-mail : dominique.rochais@hotmail.fr

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 17 Octobre

Article 3 : MESURES SANITAIRES

Les poules, dindes, canards, oies, pigeons, faisans, cailles et tourterelles présents dans l'Exposition doivent être obligatoirement vaccinés contre la maladie de Newcastle. Chaque exposant devra se munir d'une Attestation de Provenance délivrée par la DDPP de son Département (sauf pour la Vienne).

Tout animal non accompagné d'un certificat de Vaccination valable sera refusé ainsi que tout animal jugé suspect de maladie. Un contrôle sanitaire sera effectué par un Vétérinaire.

Article 4 : PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Réception des animaux : le mercredi 9 Novembre (de 14 heures à 19 heures).

Jugement des animaux : le jeudi 10 Novembre (à partir de 14 heures).

Ouverture au public : Vendredi 11 Novembre et le Samedi 12 Novembre (de 10 heures à 18 heures) le Dimanche 13 Novembre (de 10 heures à 17 heures).

Ouverture du Bureau des Ventes : le Vendredi 11 Novembre et Samedi 12 Novembre (de 10 heures à 18 heures), le Dimanche 13 Novembre (de 10 heures à 16 heures).

Remise des Récompenses : le dimanche 13 Novembre (à partir de 16 heures).

Enlèvement des animaux : après la remise des récompenses.

Article 5 : VENTES.

Les animaux mis à la vente doivent être inscrits sur la feuille d'engagement. Le prix de vente de l'éleveur sera majoré de 20 % au profit des organisateurs. Toute personne retirant un sujet de la vente devra s'acquitter des 20 %. L'enlèvement des animaux vendus peut être immédiat sauf pour les sujets primés GPE.

Article 6 : JUGEMENT.

Le jury est composé de Juges officiels

Article 7 : RÉCOMPENSES.

- **3 GRANDS PRIX D'EXPOSITION** (Volailles et Palmipèdes, Pigeons, Lapins et Cobayes). *3 paniers garnis de produits Régionaux.*
- « **Coups de coeur** » en **Volaille, Pigeon, Lapin** (animaux choisis par les juges) : *Paniers garnis,*
- **Spécial Pigeon Type Poule et Spécial Pigeon de Couleurs** : Paniers garnis.
- Tous les **97 Points et 96 Points** seront récompensés. (Panier garni de Produits Régionaux, porcelaine de Chauvigny, bouteilles de vin du Haut Poitou, etc...).
- **Championnats Régionaux** : Règlement en vigueur des Clubs concernés.
- Challenge des races Poitou-Charentes-Vendée : 2 titres décernés à une race Régionale.

*Tout exposant, par le fait de son inscription, adhère au présent règlement
et prend l'engagement de s'y conformer*

*L'Association Vienne Aviculture
vous souhaite un agréable moment et les meilleurs résultats
avec vos animaux préférés*

Président :

Philippe Jalladeau
3bis, rue de Montmorillon
86300 Chauvigny
Tél. 06 21 58 34 88)
jalladeau.philippe@orange.fr

Commissaire Général :

Dominique Rochais
22, rue de la Girardièrre
79130 Azay sur Thouet
Tél. 05.49.63.51.43
dominique.rochais@hotmail.fr